nada Statistics Canada



RAPPORT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS DES ALCOOLS Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Société des alcools du : Nom de la province/territoire

Nom:							
Titre :							
Société des a	lcools du : Nom de la province/territoire						
Veuillez corriger	le nom et l'adresse s'il y a lieu.						
S.V.P. complé	ter et retouner avant le 4 novembre 2024 à	:	16				
Statistique Ca	anada						
	insfert électronique de fichiers						
https://eft-tef.st	-						
AUTORISATION							
	recueillis en vertu de la <i>Loi sur la statistique</i> , Lois révi	sées du Canada, 1985, char	pitre S19. En vertu de cette loi.				
=	de remplir le présent questionnaire.						
CONFIDENTIALIT	ré	6					
Confidentiel une	fois rempli. La loi interdit à Statistique Canada de divu	ulguer toute information red	cueillie qui pourrait dévoiler l'identité				
d'une personne,	d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permiss	ion ou sans en être autorise	é par la <i>Loi sur la statistique</i> . Statistique				
Canada utilisera	les données de cette enquête à des fins statistiques.						
BUT DE L'ENQUÍ	ÈTE						
Les données de	cette enquête serviront à des fins statistiques sur les o	pérations des sociétés prov	inciales et territoriales des alcools,				
en tant qu'intrar	nts au Système canadien des comptes nationaux ainsi	que pour la soumission de d	lonnées au ministre des Finances en				
vertu de la <i>Loi su</i>	ır les arrangements fiscaux entre le gouvernement féd	éral et les provinces .					
Cette enquête s	ert à recueillir les données financières et les données d	'exploitation nécessaires à	l'élaboration des politiques et des				
•	onomiques nationaux et régionaux. Votre information	•	·				
statistiques et de			·				
	REGISTREMENTS		Chabletiana Canada na mait anabiran				
	es données de la présente enquête et réduire au minir nts de cette enquête avec ceux provenant d'autres en	·	-				
ies renseigneme	ints de cette enquete avec ceux provenant à autres en	quetes ou de sources admin	nstratives.				
DIVULGATION D	ES RENSEIGNEMENTS TRANMIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU	U COURRIEL					
-	da tient à vous avertir que la transmission des renseign	•					
_	tefois, dès la réception de votre document, Statistique	Canada garantit la protecti	on de tous les renseignements recueillis				
en vertu de la Lo	i sur la statistique .						
INSTRUCTIONS							
1. Déclarez les s	ommes en milliers de dollars et les unités de mesure e	n miliers de litres.					
2. Le revenu net	à la question 7 de la partie 2 doit correspondre au rev	venu net déclaré dans votre	rapport annuel.				
	3. Si les données financières et non financières ne sont pas disponibles, vous pouvez utiliser des estimations. Veuillez ajouter un						
"Ē" si les doni	nées sont estimées.						
RENSEIGNEMEN	TS SUPPLÉMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES						
	tistique du secteur public						
	ada, Ottawa, Ontario, Canada						
	n.pssdinfo-dsspinfo.statcan@statcan.gc.ca"						
http://www.stat	<u>can.gc.ca</u>						
Date :	Nom de la personne qui remplit cette déclaration :	Titre :	Téléphone :				
			Courriel :				
8-2600-44.2 : 2024-10-01	l		L				

SECTION 1 – POINTS DE VENTE AU DÉTAIL EN EXPLOITATION À LA FIN DE L'EXERCICE	(nombre)
(Voir les définitions de point de vente au détail à la page 6)	
1. Magasins exploités par la Société	
2. Magazine d'alcool on franchico	
2. Magasins d'alcool en franchise	
3 Autres:	A
(a) Magasins de marchandises diverses et épiceries	
(b) Points de vente au détail de bière hors lieux	
(c) Points de vente au détail de vin hors lieux	
(d) Points de vente au détail de brasseries sur les lieux	
(e) Points de vente au détail de producteurs de vin sur les lieux	
(f) Établissements de fermentation libre-service	
(g) Autres détaillants	
Préciser :	
Nombre total de points de vente au détail	
	•
SECTION 2 – FINANCES	(milliers de dollars)
1. Ventes de boissons alcooliques; excluant la TPS/TVH, la taxe générale de vente et la valeur des con	tenants
(a) Total des ventes à reporter de la section 3.1	
(b) Moins escomptes	
(c) Ventes nettes [2.1.a moins 2.1.b]	
2. Sommes reçues en remboursement de contenants, pour ventes de bouteilles, etc	
3. Coût des ventes	
4. Bénéfice net d'exploitation (2.1.c plus 2.2, moins 2.3]	
5. Autres revenus (exclure les sommes perçues au nom de la province ou des municipalités) :	
(a) Licences et permis	
(b) Amendes, pénalités et confiscations	
(c) Produit de la vente d'actifs immobilisés compris dans le revenu net	
(d) Revenus d'intérêts	
(e) Loyers	
(f) Autres revenus	
(i) Alice ice ice	
Total – Autres revenus	
6. Frais de vente et administratifs :	
(a) Salaires bruts, commissions versés aux employés et charges sociales	
(b) Frais de police et mise en application des lois	
(c) Frais d'amortissement	
(d) Frais d'intérêts	
(e) Impôts fonciers	
(f) Autres dépenses	
Total – Frais de vente et administratifs	
7. Revenu net (doit correspondre à celui de votre rapport annuel)	
[2.4 plus 2.5 (total), moins 2.6 (total)]	
9 2600 44 2 - 2024 10 01	

SECTION 3 – VENTES À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE PAR TYPES DE BOISSON : (excluant la TPS/TVH, la taxe générale de vente au détail et la valeur des contenants).

Justifier toute modification importante (le cas échéant) des données déclarées, par rapport à la période de déclaration précédente.

entes de la société des alcools		Valeur			Volume	
ndiquer seulement les ventes des magasins	Canadiennes	Importées	Total	Canadiennes	Importées	Total
xploités par la société des alcools et des	(mil	liers de dollar	s)	(m	illiers de litres	5)
gences de la société des alcools [voir les ections 1.1 et 1.2])						
) Spiritueux :						
Alcool						
Brandy						7
Gin						
Liqueurs Rhum						
Whisky Vodka						
					<u> </u>	
Autres						
Total des spiritueux						
		<u>'</u>			•	
) Vins :						
Mousseux (Rouges, Blancs, Rosés)		7				
Non-mousseux :		\bigcirc			-	
Rouges		V				
Blancs						
Rosés		<u> </u>				
Fortifiés		•				
Autres						
Total des vins						
	•					
) Bière (valeur des contenants non-comprise)):					
Bière légère (0,51 % à 4,00 %)						
Bière ordinaire (4,01 % à 5,50 %)						
Bière forte (5,51 % et plus)						
^						
Total des bières						
Cidre, coolers et autres boissons						
rafraîchissantes :						
Cidres						
Coolers spiritueux						
Coolers au vin						
Coolers à la bière						
Autres boissons rafraîchissantes						
Total – Cidres, coolers et autres boissons rafraîchissantes						
rafraîchissantes						
rafraîchissantes) Total – Boissons non alcoolisées (0,50 %						
rafraîchissantes) Total – Boissons non alcoolisées (0,50 %						

8-2600-44.2 : 2024-10-01

SECTION 3 – VENTES À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE PAR TYPES DE BOISSON : (excluant la TPS/TVH, la taxe générale de vente au détail et la valeur des contenants) – suité

Ventes de tous les autres points			Valeur			Volume	
détail (ventes non comprises à la	section 3.1)	Canadiennes	Importées	Total	Canadien	nes Importées	Total
			liers de dollars			(milliers de litres)	
\							
a) Total des spiritueux							\
b) Vins:							\leftarrow
Mousseux (Rouges, Blancs, R	losés)						
Non-mousseux :							
Rouges							
Blancs					•		
Rosés							
Fortifiés						· ·	
Autres							
Total des vins							
			•	9			
) Bière (valeur des contenants	s non-comprise) :						
Bière légère (0,51 % à 4,00 %	ś)						
Bière ordinaire (4,01 % à 5,50	0 %)			•			
Bière forte (5,51 % et plus)							
Total des bières							
Cidres, coolers et autres bois rafraîchissantes :	ssons	M,					
Cidres							
Coolers spirtiteux							
Coolers au vin							
Coolers à la bière							
Autres boissons rafraîchissan	ites (ABR)						
Total – Cidres, coolers et aut	tres boissons						
e) Total – Boissons non alcoolis et moins)							
otal – Ventes de tous les autres	s noints de						
entes au détail							
entes aux établissements déte	nteurs d'un	Valu				Volume	
ermis de la société (comprises		(milliers de				ers de litres)	
1 et 3.2) :		(minicis ui			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	ers we nitres;	
) Spiriteux							
) Vins							
c) Bières							

SECTION 4 (LE CAS ÉCHÉANT) — VENTES À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE OU DU TERRITOIRE PAR TYPE DE PRODUIT DU CANNABIS : (excluant la TPS et la TVH et les autres taxes de vente au détail)

1. Ventes des autorités de réglementation du cannabis	Valeur	Poids		
Inclure seulement les ventes des magasins exploités par	(milliers de dollars)	Poids réel Équivalent de		
l'autorité de réglementation du cannabis		cannabis séché		
		(milliers de grammes)		
(a) Cannabis séché				
(b) Extraits de cannabis destinés à être inhalés				
(c) Extraits de cannabis destinés à être ingérés				
(d) Cannabis comestible à l'état solide				
(e) Boissons au cannabis				
(f) Cannabis pour usage topique, graines et autres				
produits du cannabis				
Total — Ventes des autorités de réglementation du				
cannabis				
) ·		
2. Ventes de tous les autres points de vente au détail :	Valeur	Poids		
(Ventes non comprises à la section 4.1)	(milliers de dollars)	Poids réel Équivalent de cannabis séché		
	.()	(milliers de grammes)		
		(
(a) Cannabis séché				
(b) Extraits de cannabis destinés à être inhalés	*			
(c) Extraits de cannabis destinés à être ingérés				
(d) Cannabis comestible à l'état solide				
(e) Boissons au cannabis				
(f) Cannabis pour usage topique, graines et autres				
produits du cannabis				
Total — Ventes de tous les autres points de ventes au				
détail				
SECTION 5 (LE CAS ÉCHÉANT) — FINANCES DU CANNABIS	(milliers de dollars)			
SECTION 5 (LE CAS ECHEANT) — FINANCES DO CANNADIS				
1. Vente de cannabis par l'autorité de réglementation du				
cannabis				
(comme le montre la section 4.1)				
2. Coût des ventes				
3. Bénéfice net d'exploitation (5.1 moins 5.2)				
4. Autres revenus du cannabis				
5. Frais de vente et d'administration				
6. Revenu net (5.3 plus 5.4, moins 5.5)				
9. 2000 44.2 - 2024 10.04				
8-2600-44.2 : 2024-10-01				

SECTION 6 – GLOSSAIRE

Points de vente :

Magasins d'alcool en franchise Points de vente au détail de propriété privée approvisionnés par la société des alcools provinciale

pour consommation hors lieux; comprend les points de vente hors taxes (ventes déclarées dans les

états financiers de la société des alcools).

Établissements de fermentation

libre-service

Points de vente au détail libre-service où les clients produisent leurs propres boissons alcoolisées

sur les lieux.

et épiceries

Magasins de marchandises diverses Points de vente au détail de propriété privée où on vend, entre autres marchandises, des boissons

alcoolisées fournies par les fabricants ou les grossistes.

Points de vente au détail de bière

hors lieux

Points de vente au détail de propriété privée où on vend des produits de la bière fournis

directement par les fabricants.

Points de vente au détail de vin

hors lieux

Points de vente au détail de propriété privée où on vend des produits du vin fournis directement

par les fabricants.

Points de vente au détail de

brasseries sur les lieux

Points de vente au détail où on fabrique des produits de la bière vendus directement aux

consommateurs sur les lieux.

Points de vente au détail de

producteurs de vin sur les lieux

Points de vente au détail où on fabrique des produits du vin vendus directement aux

consommateurs sur les lieux.

Autres détaillants Tout autre point de vente au détail où on vend des boissons alcoolisées au grand public pour

consommation hors lieux.

Points de vente au détail possédés en propriété exclusive, exploités et approvisionnés par la société Magasins exploités par la Société

des alcools provinciale ou territoriale (ventes déclarées dans les états financiers de la société des

alcools).

Boissons alcooliques:

Boissons alcoolisées ayant une teneur en alcool de 80 % et plus. Alcool

Boissons alcoolisées fermentées, faites en tout ou en partie avec du malt, de l'orge ou toute

Bière substance saccharine sans aucun processus de distillation, dont la teneur en alcool est supérieure à

Boissons alcoolisées contenant de la bière mélangée avec divers jus de fruits ou autres Coolers à la bièrer

romatisants et ayant une teneur en alcool inférieure à 15 % et supérieure à 0,5 %.

Boissons canadiennes Produites au Canada ou mélangées avec les boissons canadiennes.

Cidre Boissons alcoolisées provenant principalement de la fermentation de pommes.

Fortifiées Comprend les vins auxquels on a ajouté de l'alcool distillé.

Boissons importées Boissons importées, soit en bouteilles, soit en vrac et embouteillées par les régies d'alcool.

Boissons alcoolisées contenant de l'alcool distillé mélangé avec des fruits, des fleurs, des épices ou Liqueurs 4

d'autres édulcorants et ayant un teneur en alcool d'au moins 15 %.

Autres boissons rafraîchissantes

(ABR)

Autres boissons alcoolisées et prémélangées non classées ailleurs ayant une teneur en alcool

inférieure à 15 % et supérieure à 0,5 %.

Boissons non alcoolisées Toute boisson dont la teneur en alcool est inférieure ou égale à 0,5 %.

Autres spirituex Autres spiritueux non classés ailleurs.

Boissons alcoolisées provenant principalement de la fermentation d'autres fruits, du miel et/ou de **Autres vins**

substances végétales, sauf le cidre. Mentionnons notamment l'hydromel et le saké.

Spiriteux Boissons alcoolisées produites par distillation d'un mélange créé par fermentation alcoolique.

Boissons alcoolisées contenant de l'alcool distillé mélangé avec divers jus de fruits ou autres **Coolers spirtiteux**

aromatisants et ayant une teneur en alcool inférieure à 15 % et supérieure à 0,5 %.

Vin Boissons alcoolisées provenant principalement de la fermentation de raisins.

Boissons alcoolisées contenant du vin mélangé avec divers jus de fruits ou autres aromatisants et Coolers au vin

ayant une teneur en alcool inférieure à 15 % et supérieure à 0,5 %.

8-2600-44.2 : 2024-10-01

SECTION 6 — GLOSSAIRE — suité

Produits du cannabis :

Poids réel Poids du produit du cannabis, excluant l'emballage, également appelé poids net.

Boissons au cannabis Boissons infusées au cannabis.

Cannabis séché Toute partie d'une plante de cannabis, autre que les graines, qui a été soumise à un processus de

séchage. Cette catégorie comprend les produits préroulés.

Extraits de cannabis destinés à

être ingérés

Les produits qui sont fabriqués en utilisant des méthodes de transformation des extraits ou en

synthétisant les phytocannabinoïdes, et qui sont destinés à être ingérés.

Extraits de cannabis destinés à

être inhalés

Les produits qui sont fabriqués en utilisant des méthodes de transformation des extraits ou en

synthétisant les phytocannabinoïdes, et qui sont destinés à être inhalés.

Cannabis comestible à l'état

solide

Produits alimentaires infusés au cannabis.

Cannabis pour usage topique Les produits qui contiennent du cannabis dans leurs ingrédients et qui sont destinés à être utilisés

sur les surfaces externes du corps (p. ex. sur la peau, les cheveux, les ongles).

Graines Graines d'une plante de cannabis.

Autres produits du cannabis Produits du cannabis non classés ailleurs.

8-2600-44.2 : 2024-10-01